

Délibération n°2022-02-10

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Autorisation de programmes et crédits de paiements

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtita ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Ecurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Le président explique que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et les EPCI peuvent utiliser deux techniques :

1—Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.

2—Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Les Autorisations de Programme (AP permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement CP).

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiements.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondant, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt.

Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils permettent « un allègement » du budget et une présentation plus simple mais ils nécessitent un suivi rigoureux.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est donc une délibération de l'assemblée distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple. Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global.

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Il apparaît nécessaire de modifier ou de clôturer les autorisations de programmes et crédits de paiements suivants :

1 – Modification d'autorisations de programme et crédits de paiements :

- Aire d'accueil des gens du voyage (voir annexe)
- Extension du Golf de Neuvic (voir annexe)
- Plan Local Urbanisme Intercommunal (voir annexe)
- Réhabilitation du village de vacances d'Eygurande (voir annexe)
- Déploiement de la fibre optique
- Réhabilitation de la Médiathèque d'Ussel

Délibération n°2022-02-10

- Construction d'une micro-crèche à Sornac (voir annexe)
- Schéma directeur alimentation en eau potable (voir annexe)
- Portail Territoire (voir annexe)

2 – Clôture d'autorisations de programmes et crédits de paiements :

- Piscine d'Ussel

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- **PRÉCISE** que les crédits de paiements de 2022 seront ajustés au budget primitif 2022 sur l'opération concernée ;
- **CLOTURE** l'autorisation de programme et crédits de paiements « Piscine d'Ussel ».

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



ANNEXE - Autorisations de programmes et crédits de paiements

1 – Modification Autorisations de programmes et crédits de paiements :

- **Aménagement aire d'accueil des gens du voyage**

Projet	Opération	AP / Total opération TTC
Aire d'accueil gens du voyage	Op - 209	1 596 341,53 €

CP / Crédit budgétaire	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2022	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	10 602,00 €	383 873,75 €	37 917,88 €	1 146 747,90 €	17 200,00 €	1 596 341,53 €
Recettes prévisionnelles	1 739,15 €	62 970,95 €	159 398,01 €	306 377,77 €	456 021,00 €	986 506,88 €
<i>FCTVA</i>	<i>1 739,15 €</i>	<i>62 970,95 €</i>	<i>6 220,05 €</i>	<i>188 112,52 €</i>	<i>2 821,00 €</i>	<i>261 863,67 €</i>
<i>Subventions</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>153 177,96 €</i>	<i>118 255,25 €</i>	<i>453 200,00 €</i>	<i>724 633,21 €</i>
Autofinancement	8 862,85 €	320 902,80 €	-121 480,13 €	840 370,13 €		609 834,55 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220414-20220210-DE

- **Extension Golf de Neuvic**

Projet	Opération	AP / Total opération TTC
Golf de Neuvic	Op – 213	1 072 440,55 €

CP / Crédit budgétaire	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	50 357,16 €	489 204,39 €	23 222,80 €	256,20 €	175 400,00 €	334 000,00 €	1 072 440,55 €
Recettes prévisionnelles	8 260,58 €	130 441,60 €	156 443,81 €	42,02 €	294 072,16 €	251 089,36 €	840 349,53 €
<i>FCTVA</i>	8 260,58 €	80 249,08 €	3 809,46 €	42,02 €	28 772,16 €	54 789,36 €	175 922,66 €
<i>Subventions</i>	0,00 €	50 192,52 €	152 634,35 €	- €	263 500,00 €	196 300,00 €	664 426,87 €
Autofinancement	42 096,58 €	358 762,79 €	-133 221,01 €	214,18 €	-118 672,16 €	82 910,64 €	232 091,02 €

- **Etude Plan Local d'Urbanisme (PLUI)**

Projet	Opération	AP / Total opération TTC
Etude PLUI	Op – 227	939 363,11 €

CP / Crédit budgétaire	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	107 928,00 €	327 646,36 €	49 500,75 €	330 888,00 €	123 400,00 €	963 363,11 €
Recettes prévisionnelles	62 255,50 €	146 623,10 €	195 111,15 €	85 810,57 €	125 421,40 €	615 221,72 €
<i>FCTVA</i>	<i>17 704,50 €</i>	<i>53 747,10 €</i>	<i>8 120,10 €</i>	<i>0 €</i>	<i>74 521,40 €</i>	<i>154 093,10 €</i>
<i>Subventions</i>	<i>44 551,00 €</i>	<i>92 876,00 €</i>	<i>186 991,05 €</i>	<i>85 810,57 €</i>	<i>50 900,00 €</i>	<i>461 128,62 €</i>
Autofinancement						324 141,39 €

- **Réhabilitation du VVF à Eygurande**

Projet	Opération	AP / Total opération H.T.
VVF	Op – 238	4 101 482,74 €

CP / Crédit budgétaire	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	1 350,00 €	37 646,82 €	802 290,17 €	989 055,65 €	1 017 640,10 €	612 000,00 €	641 500,00 €	4 101 482,74 €
Recettes prévisionnelles	-	150 000,00 €	2 136 121,33 €	367 576,88 €	511 105,36 €	435 900 €	345 600,00 €	3 946 303,57 €
<i>Subventions</i>	-	150 000,00 €	136 121,33 €	367 576,88 €	511 105,36 €	435 900,00 €	345 600,00 €	1 946 303,57 €
<i>Emprunt</i>	-	-	2 000 000,00 €	-	-			2 000 000,00 €
Autofinancement								155 179,17 €

- **Déploiement de la fibre optique sur le territoire**

Projet	Opération	AP / Total opération TTC
Opérations de montée en débit sur le territoire HCC	Op – 239	1 40 533,09 €

CP / Crédit budgétaire	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	2021	2022	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	60 221,00 €	286 462,70 €	361 974,00 €	244 575,00 €	13 449,39 €	73 851,00	1 040 533,09 €
Recettes prévisionnelles							
<i>Subventions</i>							
Autofinancement / Emprunt	60 221,00 €	286 462,70 €	361 974,00 €	244 575,00 €	13 449,39 €	73 851,00	1 040 533,09 €

- **Réhabilitation Médiathèque d'Ussel**

Projet	Opération	AP / Total opération TTC
Réhabilitation médiathèque	Op – 232	2 928 228,00 €

CP / Crédit budgétaire	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	1 728 ,00 €	- €	75 000,00 €	1 150 500,00 €	1 401 000,00 €	300 000,00 €	2 928 228,00 €
Recettes prévisionnelles	385 243,46 €	- €	27 303,00 €	560 328,02 €	674 420,04 €	162 212,00 €	1 809 546,52 €
<i>FCTVA</i>	283,46 €	- €	12 303,00 €	188 728,02 €	229 820,04 €	49 212,00 €	480 346,52 €
<i>Subventions</i>	385 000,00 €	- €	15 000,00 €	371 600,00 €	444 600,00 €	113 000,00 €	1 329 200,00 €
Autofinancement / Emprunt	-383 515,46 €	- €	47 697,00 €	590 171,98 €	726 579,96 €	137 788,00 €	1 118 681,48 € €

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220414-20220210-DE

- **Portail territoire**

Projet	Opération	AP / Total opération TTC
Portail Territoire	Op – 313	304 014,00€

CP / Crédit budgétaire	réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	20 814,00 €	209 200,00 €	74 000,00 €	304 014,00 €
Recettes prévisionnelles	0,00 €	127 000,00 €	45 000,00 €	172 000,00 €
Autofinancement				132 014,00 €

- **Construction Micro-crèche à Sornac**

Projet	Opération	AP / Total opération TTC
Construction d'une micro-crèche	Op – 247	518 795,89 €

CP / Crédit budgétaire	réalisé 2021	CP 2022	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	14 695,89 €	504 100,00 €	518 795,89 €
Recettes prévisionnelles	46 210,71 €	318 192,56 €	364 403,28 €
<i>FCTVA</i>	2 410,57 €	82 692,56 €	85 103,28 €
<i>Subventions</i>	43 800,00 €	235 500,00 €	279 300,00 €
Autofinancement			154 392,61 €

2 – Clôture Autorisations de programmes et crédits de paiements :

- **Fonds concours Piscine d'Ussel**

Projet	Opération	AP / Total opération TTC
Piscine Ussel	Op – 246	800 000,00 €

CP / Crédit budgétaire	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	0,00 €	304 303,70 €	229 096,30 €	266 600,00 €	800 000,00 €
Recettes prévisionnelles	-	-	-	-	-
Autofinancement / Emprunt	0,00 €	304 303,70 €	229 096,30 €	266 600,00 €	800 000,00 €

Délibération n°2022-02-11a

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Contrat de relance et de transition écologique : avenant n°2**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-02-11a

Le président rappelle que, par délibération du 1er juillet 2021, il a été approuvé la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec l'Etat.

Ce CRTE permet notamment à Haute-Corrèze Communauté ainsi qu'à ses communes membres, au sein de leurs projets de territoire, d'afficher les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme les contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères, et leurs partenaires, comme Action cœur de ville, Petites villes de demain ou les contrats de transition écologique.

Le CRTE bénéficie des crédits du Plan de relance dont il incarne la déclinaison territoriale.

Le périmètre de contractualisation est l'intercommunalité.

Concernant les projets identifiés, ce sont les crédits DSIL qui ont été identifiés.

Un 1^{er} avenant a été signé le 9 décembre 2021.

Le projet d'avenant n°2 est annexé à la présente et récapitule les divers projets.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la proposition d'avenant financier n°2 – année 2022, annexé au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant et tout document s'y référant.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier





CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LE TERRITOIRE DE HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Avenant financier N°2

Année 2022

Projet



Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Haute Corrèze Communauté

Avenant financier N°2

Année 2022

Entre

Haute Corrèze Communauté

représentée par Pierre Chevalier, ci-après désigné par « la collectivité »

et

L'État

représenté par Yann Le-Brun, sous-préfet d'Ussel
ci-après désigné par « l'Etat »

Il est convenu ce qu'il suit

Préambule

Le présent avenant financier liste les fiches actions à engager pour l'année 2022 et modifie celles annexées à la convention CRTE signée le 2 juillet 2021.

Vu le Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Haute Corrèze Communauté signé le 2 juillet 2021

Les parties prenantes conviennent :

Article 1 :

Le présent avenant a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2022.

Article 2 :

Les actions qui seront engagées en 2022 sont listées en annexe du présent avenant. Elles seront présentées sous la forme d'une fiche-action et font l'objet d'un tableau récapitulatif.

Article 3 :

Le présent avenant est signé pour l'année 2022 correspondant à l'année budgétaire. Les actions inscrites devront être engagées dans un délai de 2 ans à compter de la notification de l'arrêté de subvention.

Article 4 :

Les autres dispositions du CRTE demeurent inchangées.

Fait à : Ussel le 14 avril 2022

Le sous-préfet d'Ussel

Yann Le-Brun

Le président de la communauté de
communes Haute Corrèze Communauté
Pierre Chevalier

SOMMAIRE

- I. Avenant N°2

- II. Etat récapitulatif des actions engagées

- III. Fiches Actions – Projets sollicités en 2022
 1. Aménagements Voie Verte à Bort-les-Orgues – Tranche 1 – Haute-Corrèze Communauté
 2. Portail de territoire : Attractivité – Tranche 2 - – Haute-Corrèze Communauté
 3. Achats de véhicules électriques, hybrides ou hydrogène – Haute-Corrèze Communauté
 4. Travaux d'aménagement Micro-Folie – Commune d'Ussel

- IV. Fiches – Projets en maturation
 1. Rénovation de la Médiathèque – Haute-Corrèze Communauté
 2. Aménagement Voie Verte Ussel-La Courtine - Haute-Corrèze Communauté
 3. Aménagement des extérieurs de la micro-crèche à Sornac - Haute-Corrèze Communauté

- V. Programmations (Corrèze et Creuse) financières de l'Etat, en 2021, en lien avec le CRTE – Territoire Haute-Corrèze Communauté
 1. DETR RT
 2. DSIL RT
 3. DSIL

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

CRTE – HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE									
Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Délai de démarrage et calendrier de réalisation	Impacts du projet (social, économique, environnemental)	Coût prévisionnel du projet H.T.	Axe et mesure du plan de relance	Aide sollicitée CRTE 2022	Subventions déjà sollicitées	
PROJETS SOLLICITES - 2022									
Haute-Corrèze Communauté	Amenagements Voie Verte à Bort-les Orgues - tranche 1	Territoire de la communauté de communes (71 communes)	2022 - 2026	Mobilité	646 000 €	Mobilité	104 800 €	* Département 19 : 106 000€ * Région : 142 040€	
Haute-Corrèze Communauté	Portail territoire : attractivité - tranche 2	Territoire de la communauté de communes (71 communes)	2022 - 2023	Attractivité et cohésion	130 000 €	Attractivité et cohésion	14 000 €	* Etat DETR 2022 : 40 000€ * GIP Massif Central : 50 000€	
Haute-Corrèze Communauté	Achats de véhicules électriques, hybrides ou hydrogène	Territoire de la communauté de communes (71 communes)	2022	Economique et environnemental	60 000 €	Transition écologique	24 500 €	* Hypothèse 2 véhicules	
Commune d'Ussel	Travaux d'aménagement Micro-Folie	Ussel (19)	2022	Attractivité et économique	167 000 €	Attractivité et économique	16 700 €	* Etat DETR = 66 800€ * Etat DSIL = 24 098,10€ * Département 19 = 26 001,90€	
TOTAL							160 000 €		
PROJET EN MATURATION - 2023									
Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Délai de démarrage et calendrier de réalisation	Impacts du projet (social, économique, environnemental)	Coût prévisionnel du projet H.T.	Axe et mesure du plan de relance	Aide sollicitée CRTE	Subventions déjà sollicitées	
Haute-Corrèze Communauté	Rénovation de la médiathèque	Ussel (19)	2023 - 2025	Cohésion territoriale et rénovation énergétique		Cohésion territoire et rénovation énergétique		* Département 19 = 75 000€ * Région - Phase 1 et 2 = 486 643€ * Etat DSIL RT = 316 632€ * Etat DGD = 385 200€	
Haute-Corrèze Communauté	Amenagement Voie Verte Ussel - La Courtine	Territoire de la communauté de communes (71 communes)	2023 - 2026	Mobilité		Mobilité		* Région = 680 000€	
Haute-Corrèze Communauté	Amenagement des extérieurs de la micro-crèche à Sornac	Sornac (19)	2023	Social, économique et environnemental		Social, économique et environnemental			
TOTAL									
PROJETS APPROUVES - 2021									
Porteur de projet	Projet – description	Localisation	Délai de démarrage et calendrier de réalisation	Impacts du projet (social, économique, environnemental)	Coût prévisionnel du projet H.T.	Axe et mesure du plan de relance	Aide validée CRTE 2021	Date d'attribution (arrêté)	Subventions déjà sollicitées
Haute-Corrèze Communauté	Extension de l'éco golf - 3ème tranche	Neuvic (19)	2021 - 2022	Touristique, économique et environnemental	360 000 €	Compétitivité, transition écologique	57 722 €	07/12/2021	* FEADER = 140 000€ * Département 19 = 90 000€
Haute-Corrèze Communauté	Achats de véhicules électriques, hybrides ou hydrogène	Territoire de la communauté de communes (71 communes)	2021 - 2022	Economique et environnemental	60 000 €	Transition écologique	24 500 €	07/12/2021	-
Haute-Corrèze Communauté	Portail de territoire : fonctionnalités - tranche 1	Territoire de la communauté de communes (71 communes)	2022	Attractivité et cohésion	105 000 €	Attractivité et cohésion	30 000 €	07/12/2021	* France Relance = 51 104,62€
Haute-Corrèze Communauté	Construction d'un local technique assurant son autoconsommation électrique	Ussel (19)	2021	Environnemental	91 667 €	Transition écologique	20 000 €	07/12/2021	* Etat DETR = 20 763,96€ * Département 19 = 15 000€
TOTAL							132 222 €		

FICHE ACTION				
Nom du projet :		Aménagements Voie Verte à Bort-les-Orgues - Tranche 1		
Maître d'ouvrage (porteur du projet)				
Haute-Corrèze Communauté				
Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:				
Territoire actif				
Innovation, créativité et recherche		Non		67%
Culture et identité collective		Oui		
Développement économique		Oui		
Territoire préservé				
Biodiversité et services écosystémiques		Non		50%
Paysages et milieux naturels		Oui		
Territoire responsable				
Infrastructures et réseaux		Oui		67%
Urbanisme		Non		
Mobilités		Oui		
Territoire vivant				
Gouvernance, responsabilisation et engagement		Non		83%
Education et renforcement des compétences, formation		Oui		
Santé et soins		Oui		
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité		Oui		
Cadre de vie et environnement professionnel		Oui		
Sûreté et sécurité		Oui		
Impacts sur les défis du projet de territoire				
Attractivité		Oui		83%
Préservation et amélioration de l'environnement		Non		
Résilience		Oui		
Utilisation responsable des ressources		Oui		
Cohésion sociale		Oui		
Bien-être		Oui		
Niveau de priorité				
Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte	
Statut du projet				
A valider	Validé	Engagé		
Equipe projet				
Comité de pilotage : se réunit sur trois temps (lancement - point d'étape à mi-réalisation-réception). Les membres sont informés des travaux du Cotech.				
Comité technique (membres du copil en italique souligné) : assiste au copil ainsi qu'aux réunions de rendu partiel d'étude et de chantier.				
Entité	Qui	A quel titre		
HCC - Pôle sports Nature	Gilbert Salat	Chef de projet sports nature		
HCC - Personne référente	Michel Pesteil	Vice-président en charge des sports loisirs		
HCC - bureau	Vice-Présidents	Compétences finances, mobilité, patrimoine, santé, infrastructures communautaires, économie touristique, santé		
HCC - Chef de Services loisirs, santé et solidarité	Vincent Bec	Autorité du chef de projet		
HCC - Assistant chef de projet	Guillaume Bellessort	Chef de service technique		
Association des Chemins de fer de la Haute Auvergne	A désigner	Exploitant du Gentiane Express		
Commune de Bort-les-Orgues	Eric Ziolo ou son représentant	Initiateur du projet Maire de la commune concernée avec traversée de voie communale Président du conseil de surveillance de l'hôpital		
Communauté de Communes Sumène-Artense	A désigner	Continuité d'aménagement du projet		

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

Personnes ressources : sont consultées autant que nécessaires + sont tenues informées des travaux des copil (rendu).

Entité	Qui	A quel titre
HCC - chef de projet patrimoine	Marion Barreau	Conseil sur le volet patrimoine si volet patrimoine retenu
Conseil Départemental de la Corrèze	A désigner	Traversée de la route de Champs sur Tarentaine + propriétaire de l'aire de départ
HCC Direction communication	Sandrine Di Fruscia	Communication autour du projet
HCC - Pôle de la commande publique	Angélique Tromeur	Passation des marchés
HCC -Pôle conseil aux fonctions supports	Aurore Mallet	Optimisation du plan de financement
HCC -Direction Qualité, Prospective et Evaluation	Cindy Prieto	Evaluation des politiques publiques
Conseil en stratégie	M. Philippe Marcou	Responsable ANCT de la Corrèze

Personnes à informer : sont tenues informées des travaux des copil (envoi des compte-rendu)

Entité	Qui	A quel titre	
HCC - Direction Proximité et citoyenneté	Mathilde Roux	Autorité du chef de projet Intervient à la demande du chef de service	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
SNCF Réseau	M. Marc Lerouge	Propriétaire de l'assise de la voie si pas d'acquisition	A titre de bonne relation avec le propriétaire
Communauté de Communes du Pays de Mauriac	M. Jean-Pierre Soulier	Président	A titre de logique d'aménagement de l'itinéraire
EPIDOR	Mme Justine Quetier	Chargé de mission V91	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
Sous-Préfecture Ussel	M. Yan Le Brun	Sous-préfet	Sollicité sur des points de blocage ou stratégique

Description générale et origines du projet

Définition: les voies vertes sont des voies réservées à la circulation non motorisée, destinées aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite. Elles sont souvent aménagées sur d'anciennes voies ferrées. Ces voies sont parfaites pour une excursion à vélo en famille, avec des enfants.

Le potentiel HCC : les premières réflexions, concrétisées notamment dès la fin des années 90 par une étude sur la portion Ussel-La Courtine, n'ont pas abouti pour les hypothèses suivantes : problème de coût, une étude pas assez aboutie et des opposants au déferrement des voies ferrées, un point de départ pas localisé sur la ville centre.

4 anciennes lignes ont été identifiées comme potentiellement exploitables à l'échelle de la Haute-Corrèze :

- ligne Ussel-La Courtine-Felletin ;
- secteur de Merlines avec un axe sud en direction de Bort le long du Chavanon et un axe nord Merlines-Montluçon ;
- Bort-Ydes-Mauriac sur la partie corrézienne de la ligne ;
- ancienne voie du Tacot (remontée lors de la réunion HCC- St-Hilaire-St-Pantaléon).

Le projet sur Bort porté par la nouvelle municipalité a donné envie aux élus de relancer les autres sections. L'appel à projet du conseil départemental de la Corrèze en fin d'année 2020 dans le cadre des contrats territoriaux a amené la collectivité à phaser le projet en deux temps afin de répondre aux capacités financières de la collectivité et élaborer un PPI:

- aménagement prioritaire du tronçon Bort-limite Cantal car portion plus courte et volonté des élus cantaliens de poursuivre leur projet jusqu'à Bort ;
- réflexion sur l'aménagement des deux autres axes.

L'ancienne voie du Tacot est un projet plus complexe car l'assise de la voie n'existe plus en tant que tel. Les archives de l'ancien syndicat sont en cours de récupération. L'ancien viaduc des Rochers Noirs en lien avec le projet soursacois de valorisation du matériel est à prendre en compte également.

La voie autour de Bort: la voie est une portion de l'ancienne ligne Aurillac-Paris interrompue par la construction du barrage. Bort était un carrefour : la portion à aménager est constituée sur la totalité du parcours d'une double voie avec :

- une voie de l'ancienne ligne Bort-Riom-es-Montagnes : circulation d'un train touristique jusqu'en 2009 (actuellement utilisée par l'association qui gère ce train pour un volet « stockage-maintenance » de matériel roulant), voie qui ne sera pas défermée ;
- une voie de l'ancienne ligne Bort-Aurillac à défermer : projet d'une voie verte partiellement réalisée jusqu'à Mauriac puis exploitation d'un vélorail plus au sud.

Etat des lieux:

- Tracé de 38 km dont 3,5 km sur HCC ;
- Une double voie sur toute la partie corrézienne avec une voie réservée au Gentiane Express ;
- Proximité immédiate de l'hôpital/maison de repos de Bort (PMR) ;
- une traversée de route passante Bort-Champs sur Tarentaine.

Points d'intérêt :

- une voie verte emblématique de par son historique, existante autour d'Ydes et en cours d'aménagement vers Mauriac ;
- trois villes aux portes du projet : Bort-les-Orgues (2 700 h), Ydes (1 700 h) et Mauriac (3 600 h) qui feront de cet équipement un projet de proximité ;
- trois points de service potentiels autour des trois gares de Bort, Ydes et Mauriac.

Le projet vise donc à aménager une voie verte sur l'assise d'une ancienne voie ferrée reliant le centre ville de Bort à l'actuelle voie verte cantalienne avec des aménagements connexes de stationnement et point de service au départ (location de vélo, sanitaires...).

Objectifs			
Le but du projet est de créer une voie sécurisée utilisable par différents utilisateurs (piéton, cycliste, personnes à mobilité réduite) dans un but de pratique sportive sécurisée, de découverte du patrimoine (Orgues de Bort, Saut de la Saule) et de déplacement domicile-travail (présence sur la voie des usines Lapeyre à Ydes et La Tanneur à Bort).			
Validation des objectifs			
Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage			Oui
Les parties prenantes et partenaires			
Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu	Acquis
Pole Sports Nature	Interne	pilotage du projet	Oui
Service des bâtiments	Interne	AMO	Oui
Service juridique	Interne	AMO	Oui
Communauté de communes Sumène-Artense	Externe	coordination aménagement itinéraire	Oui
SNCF Réseau	Externe	convention de gestion	Oui
Association des Chemins de Fer de Haute-Auvergne	Externe	coordination utilisateur double voie	Oui
Commune de Bort-les-Orgues	Externe	coordination point de départ + traversée de routes	Oui
Etat	Externe	appui technique et financier	Oui
Conseil Départemental	Externe	coordination traversée route	Oui
Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes			
Partie prenante	Retombées		
Communauté de communes Sumène - Artense	Prolonger la piste existante jusqu'à Bort-les-Orgues		
SNCF Réseau	Valoriser une assise de voie		
Association des chemins de Fer de Hte-Auvergne	Valoriser ses activités par un flux touristique au niveau de Bort		
Commune de Bort-les-Orgues	Amener une clientèle touristique sur le centre-ville Revitaliser le quartier du point de départ Sécuriser les intersections de voie avec les routes dont elle est propriétaire		
Conseil Départemental de la Corrèze	Sécuriser les intersections de voie avec les routes dont il est propriétaire		
Haute-Corrèze Communauté	<p>Au regard des objectifs du développement durable, les retombées attendues du projet sur un champ plus large sont de différents ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attractivité du territoire : développer le potentiel économique et patrimonial du territoire - intérêt général des citoyens et des investisseurs : <ul style="list-style-type: none"> * compléter l'offre touristique de proximité ; * créer un pôle touristique autour du quartier de la gare de Bort avec le musée de la tannerie et en projet le « musée » des Chemins de Fer de la Haute-Auvergne, ainsi que les établissements de restauration ; * favoriser une découverte patrimoniale originale sur le secteur des gorges de la Dordogne et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ; à une échelle plus locale faciliter l'accès au Saut de la Saule et sauvegarder le patrimoine ferroviaire local. <i>niveau de notation: élevé au regard des retours d'expérience de la communauté de communes de Sumène-Artense</i> - préservation et amélioration de l'environnement : réduction de la pollution <ul style="list-style-type: none"> * proposer une alternative au déplacement automobile (dans le cadre de la prise de compétence communautaire « mobilité »). <i>niveau de notation: modéré au vu de la culture "automobile" du territoire</i> - cohésion sociale: accessibilité équitable aux services, proximité, dialogue non limité par les frontières administratives : <ul style="list-style-type: none"> * structurer un projet à une échelle intercommunautaire pour amplifier les retombées des clientèles fréquentant la voie verte et à une échelle plus large développer une itinérance cyclable le long de la Dordogne. <i>niveau de notation: modéré au regard de la longueur du tracé</i> - bien-être : amélioration du cadre de vie <ul style="list-style-type: none"> * développer une offre sportive accessible à tous en lien avec le contrat local de santé et la proximité immédiate des EPAHD, ESAT, collège et lycée. <i>niveau de notation: élevé au regard de la proximité immédiate des institutions sus-citées</i> 		
Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)			
apporter une fréquentation au centre-ville et au quartier de la gare			
compter un équipement sportif supplémentaire			
réduire la circulation automobile en centre-ville			
Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux			
contrat de territoire régional			
contrat de cohésion territorial du département 19			
Gestion des risques			
L'étude des risques du projet est réalisée			Oui

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

Calendrier prévisionnel (GANTT)			
2nd semestre 2021: préparation de la convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau + choix politique d'un scénario d'aménagement + positionnement de l'ANCT sur le volet étude + inscription dans les statuts HCC			
2022: phase d'étude et de préparation du marché + finalisation du plan de financement + passage de la convention			
2023: réalisation des travaux			
Budget prévisionnel et plan de financement			
FONCTIONNEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Entretien des bords de voies	10 000,00 €		- €
TOTAL	10 000,00 €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	- €
		En % du budget total	- €
		En euros	- €
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Etude technique de faisabilité globale du projet	36 000,00 €	Etat - CRTE (volet étude et travaux)	104 800,00 €
Frais d'aménagement de la voie	610 000,00 €	Département 19 - CTA (volet étude et travaux)	106 000,00 €
		Europe - FEADER (volet travaux)	158 960,00 €
		Région NA (volet travaux)	142 040,00 €
		EDF (volet étude)	5 000,00 €
TOTAL	646 000,00 €	TOTAL	516 800,00 €
		Subventions demandées	516 800,00 €
		En % du budget total	80%
		En euros	516 800,00 €
Evaluation			
Indicateurs d'impact		Objectifs à atteindre	
fréquentation		20 000 passages/an	
Indicateurs de réalisation		Objectifs à atteindre	
kilométrage de voie aménagé		2,8 km	
Plan de communication			
Actions		Calendrier	
A définir			

FICHE ACTION			
Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme.			
Nom du projet :		Portail Territoire : Attractivité - Tranche 2	
Maître d'ouvrage (porteur du projet)		Haute-Corrèze Communauté	
Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:			
Territoire actif			
Innovation, créativité et recherche	Oui	100%	
Culture et identité collective	Oui		
Développement économique	Oui		
Territoire préservé			
Transition écologique et économie circulaire	Oui	50%	
Paysages et milieux naturels	Non		
Territoire responsable			
Infrastructures (y compris numérique) et réseaux	Oui	33%	
Urbanisme	Non		
Mobilités	Non		
Territoire vivant			
Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui	50%	
Education et renforcement des compétences, formation	Non		
Santé et soins	Non		
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui		
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui		
Sûreté et sécurité	Non		
Impacts sur les défis du projet de territoire			
Attractivité	Oui	83%	
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui		
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui		
Utilisation responsable des ressources	Non		
Cohésion sociale	Oui		
Bien-être	Oui		
Niveau de priorité			
Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Statut du projet			
A valider	Validé		Engagé
	Date de validation:	15/04/2021	Date d'engagement: 15/06/2021
Equipe projet			
Nom	Prénom	Rôle dans le projet	
Ratelade	Vincent	Pilote	
Ecurat	Célia	Co-pilote	
Millet	Stéphane	Chargé des données sur le volet attractivité	
Sallas	Marc-Antoine	Garant de l'articulation entre le Portail Territoire et le système d'information actuel / Conseiller en prévention	
Guyot	Nicolas	Garant de l'articulation entre le Portail Territoire et le système d'information actuel	
Lascout	Nadia	Assistante des directions	
Jérôme	Alexandre	Chargé de la création de la carte interactive	
Tromeur	Angélique	Chargé du marché public	
Grandpeyre	Marie-Noëlle	Conseillère sur la marque employeur HCC	
Canini	Margot	Chargée de la relation aux communes	
Bioud	Marie	Chargée du contenu rédactionnel du Portail / Accompagnement du pilote sur la globalité du projet	
Di Fruscia	Sandrine	Chargée du contenu rédactionnel du Portail / Accompagnement du pilote sur la globalité du projet	
Allicot	Emmanuel	Chargé des contenus visuels du Portail / Accompagnement du pilote sur la globalité du projet	
Prieto	Cindy	Conseillère en évaluation et sur la qualité de l'outil	
Mallet	Aurore	Finances	
Vesvre	Aurélie	Conseillère éco-exemplarité et représentante du CHSCT	

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

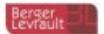
Instance(s) du projet			
Instance(s)		Membres	
COPIL restreint		Ratelade Vincent - Escurat Célia - Millet Stéphane - Guyot Nicolas	
Description générale et origines du projet			
Portail territoire = outil répondant à trois besoins			
Outil « commun » en proposant aux communes de créer leur nouveau site internet via le marché porté par Haute-Corrèze Communauté			
Outil « vitrine » pour les enjeux d'attractivité via de l'image (photos/vidéos) et une carte interactive pour les futurs arrivants avec les informations nécessaires avant installation (immobilier, emploi, école...)			
Outil « utile » via le développement des services numériques pour la population			
Objectif(s)			
Créer un outil digital innovant pour l'attractivité du territoire, au service de l'institution, des communes et des habitants			
Validation des objectifs			
Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage		Oui	
Date de validation		15/04/2021	
Les parties prenantes et partenaires			
Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu	Acquis
Élus communautaires et municipaux	Interne	Renforcer le lien commune et intercommunalité (relations, messages...)	
		Mutualisation pour la création du site internet de la commune Gain en visibilité des communes	
Usagers	Externe	Faciliter, via la transformation numérique, les services aux publics et les démarches administratives	
Agents HCC	Interne	Aboutissement du projet	
Secrétaires de mairie	Interne	Développement du site internet	
Partenaires (OTC, PNR, Pays Haute-Corrèze Ventadour, Missions locales...)	Externe	Référencement portail territoire	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Externe	Aboutissement du projet	
Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes			
Partie prenante	Retombées		
Élus communautaires et municipaux	Renforcer le lien commune et intercommunalité (relations, messages...)		
Usagers	Faciliter, via la transformation numérique, les services aux publics et les démarches administratives		
Élus communautaires et municipaux	Mutualisation pour la création du site internet de la commune		
Élus communautaires et municipaux	Gain en visibilité des communes		
Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)			
Attractivité du territoire Haute-Corrèze Communauté			
Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux			
GIP Massif Central - volet attractivité			
Dispositif France Relance - volet compétitivité			
Gestion des risques			
L'étude des risques du projet est réalisée		Non	
Calendrier prévisionnel (GANTT)			
AMD : juin à décembre 2021 Marché public : novembre 2021 à février 2022 Création du Portail Territoire : avril 2022 à octobre 2022 Création des sites des communes : avril 2022 à décembre 2023			

Budget prévisionnel et plan de financement			
Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.			
Décrire les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.			
Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).			
Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.			
FONCTIONNEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Création de la partie attractivité du Portail Territoire et des sites des communes adhérentes	130 000,00 €	GIP Massif Central	50 000,00 €
		DETR	40 000,00 €
		DSIL - CRTE	14 000,00 €
TOTAL	130 000,00 €	TOTAL	104 000,00 €
		Subventions demandées	104 000,00 €
		En % du budget total	80%
		En euros	104 000,00 €
Evaluation			
Indicateurs d'impact		Objectifs à atteindre	
Nombre de communes adhérentes		20	
Indicateurs de réalisation		Objectifs à atteindre	
Respect de l'enveloppe budgétaire		130 000,00 €	
Plan de communication			
Actions		Calendrier	
Avant : Information interne pour expliquer le projet et annoncer le lancement Communication panel usagers		Avant	
Informers de l'avancement du projet, des orientations prises et donner de la visibilité en terme de calendrier		Pendant	
Communiquer sur la participation des usagers dans le projet Faire connaître le Portail Territoire		Après	

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

FICHE ACTION			
<i>Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme</i>			
Nom du projet :		Achat de véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes	
Maître d'ouvrage (porteur du projet) :		HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE	
Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:			
Territoire actif			
Innovation, créativité et recherche		Oui	33%
Culture et identité collective		Non	
Développement économique		Non	
Territoire préservé			
Biodiversité et services écosystémiques		Oui	100%
Paysages et milieux naturels		Oui	
Territoire responsable			
Infrastructures et réseaux		Oui	67%
Urbanisme		Non	
Mobilités		Oui	
Territoire vivant			
Gouvernance, responsabilisation et engagement		Oui	50%
Education et renforcement des compétences, formation		Oui	
Santé et soins		Non	
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité		Non	
Cadre de vie et environnement professionnel		Oui	
Sûreté et sécurité		Non	
Impacts sur les défis du projet de territoire			
Attractivité		Oui	83%
Préservation et amélioration de l'environnement		Oui	
Résilience		Oui	
Utilisation responsable des ressources		Oui	
Cohésion sociale		Non	
Bien-être		Oui	
Niveau de priorité			
Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Statut du projet			
A valider	Validé	Engagé	
Equipe projet			
Nom	Prénom	Rôle dans le projet	
GAILLAC	Elodie	Chef de projet	
TROMEUR	Angélique	Support mise en concurrence publiques	
RIBEYROLLES	François	Support financier	
Description générale et origines du projet			
<p>Acquisition de véhicules électriques, hybrides ou hydrogène pour s'inscrire dans la logique de proximité du service public proposé par Haute-Corrèze Communauté à ses habitants, acteurs, élus et partenaires tout en restant dans une démarche de développement durable.</p> <p>L'achat de ces véhicules répond au besoin du service "aménagement de l'espace", créé au 1^{er} janvier 2022, pour mener à bien ses différentes actions et notamment l'animation des programmes de revitalisation du territoire et la mise en œuvre de la compétence mobilité, pour lesquelles un travail de terrain conséquent va être mené dans les prochains mois.</p> <p>Cette modernisation de la flotte de véhicules partagés de Haute-Corrèze Communauté s'inscrit également en continuité de la construction d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques alimentant des bornes de recharges électriques sur le parking du siège de Haute-Corrèze Communauté à Ussel. Par ces différentes actions, la Communauté de Communes souhaite s'engager pleinement dans la transition écologique et faire preuve d'exemplarité dans ce domaine.</p>			
Objectif(s)			
Diminuer le volume de carburants consommés par la flotte automobile			
Diminuer les coûts de fonctionnement de la flotte automobile			
Faire preuve d'exemplarité en matière de transition écologique			
Validation des objectifs			
Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage		Oui	

Les parties prenantes et partenaires			
Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu	Acquis
Direction Environnement et Aménagement de l'Espace	Interne	Mise en œuvre du projet	Oui
Direction Ressources	Interne	Accompagnement à la mise en œuvre du projet	Oui
Communes de Haute-Corrèze Communauté	Externe	Communication de l'action intercommunale	Oui
Habitants et acteurs du territoire	Externe	Visibilité de l'action intercommunale	Non
Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes			
Partie prenante	Retombées		
Communes de Haute-Corrèze Communauté	Proximité avec les services de Haute-Corrèze Communauté		
Habitants et acteurs du territoire	Proximité avec les services de Haute-Corrèze Communauté		
Direction Environnement et Aménagement de l'Espace	Service de proximité efficace en s'inscrivant dans une démarche de développement durable Image positive de Haute-Corrèze Communauté		
Direction Ressources	Maîtrise des dépenses de fonctionnement		
Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)			
Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux			
Cohérence avec les objectifs du SCOT et du PLUi en matière de mobilités et de transition écologique			
Gestion des risques			
L'étude des risques du projet est réalisée		Non	
Calendrier prévisionnel (BANKI)			
Consultation : avril 2022 Notification : mai 2022			
Budget prévisionnel et plan de financement			
<i>Acquisition en pleine propriété des véhicules par Haute-Corrèze Communauté imputée sur le budget d'investissement de Haute-Corrèze Communauté, financée sur fonds propres et par les subventions de l'Etat (CRTE)</i>			
FONCTIONNEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Acquisition HT	60 000,00 €	Etat - CRTE	24 500,00 €
TOTAL	60 000,00 €	TOTAL	24 500,00 €
		Subventions demandées	24 500,00 €
		En % du budget total	41%
		En euros	24 500,00 €
Evaluation			
Indicateurs d'impact		Objectifs à atteindre	
Consommation de carburants		Baisse	
Indicateurs de réalisation		Objectifs à atteindre	
Achat de véhicules		2 véhicules minimum	
Plan de communication			
Actions		Calendrier	
Communication institutionnelle (interne / externe)		Second semestre	
Communication auprès des partenaires financiers		Second semestre	

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

FICHE ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme.

Nom du projet : Travaux d'aménagement Micro-Folie

Maître d'ouvrage (porteur du projet) : Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui	100%
Culture et identité collective	Oui	
Développement économique	Oui	

Territoire préservé

Biodiversité et services écosystémiques	Non	0%
Paysages et milieux naturels	Non	

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui	67%
Urbanisme	Oui	
Mobilités	Non	

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui	67%
Education et renforcement des compétences, formation	Oui	
Santé et soins	Non	
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui	
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui	
Sûreté et sécurité	Non	

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui	67%
Préservation et amélioration de l'environnement	Non	
Résilience	Oui	
Utilisation responsable des ressources	Non	
Cohésion sociale	Oui	
Bien-être	Oui	

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
-----------	--------	--------

Equipe projet

Nom	Prénom	Rôle dans le projet	
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les élus et les techniciens concernant le suivi et l'avancement du projet
GAY	Isabelle	Responsable du pôle culturel et événementiel	Assure le suivi et l'avancement du projet
ROULLET AUDY	Jean Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Assure le suivi et l'avancement des travaux au sein du bâtiment
CHAUVIN	Maelig	Responsable du musée du Pays d'Ussel	Assure la gestion et l'animation du lieu
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Effectue le suivi de l'ORT
BARRALIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE

Description générale et origines du projet
<p>La Grange Bénédict est, depuis une quinzaine d'années, ouverte de façon ponctuelle au public pour l'accueil d'expositions portées par le pôle culturel de la ville ou dans le cadre de mise à disposition d'artistes locaux. Sa situation, en centre bourg, située sur la place de la République, face à la maison Ducale des Ventadours, représente un atout en terme d'attractivité pour le public, lors des visites de la ville. Ainsi, lorsqu'au deuxième semestre 2021, le Ministère de la Culture a lancé un appel à projets pour le déploiement des « Micro-folies en Nouvelle-Aquitaine » où la ville d'Ussel s'est portée candidate. En réponse à cela, La Micro-Folie sera installée dans la Grange Bénédict, un ERP polyvalent de 110 m2 servant occasionnellement de salle d'exposition, placé au cœur du centre-ville en revitalisation.</p> <p>Le projet de la Micro-Folie s'articulera avec les projets du musée (Contrat local d'Education artistique et Culturelle), la résidence artistique accueillie au sein de l'atelier du musée du Pays d'Ussel ainsi qu'avec les projets éducatifs et artistiques menés par le service. En outre, des projets musicaux seront menés en lien avec l'Espace Jeunes, titulaire d'un label musical « Pink Panda ». Des projets en lien avec les publics scolaires et extra-scolaires seront particulièrement mis en avant, Ussel bénéficiant du label UNICEF « ville amie des enfants » et de nombreux contrats avec la C.A.F.</p> <p>Pour mener à bien ce projet, des travaux seront prévus en 2022, en lien direct avec la restructuration de la place de la République. Le site bénéficie actuellement de la WIFI publique. Les travaux consistent en un aménagement complet de l'espace par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un faux plafond isolant - l'installation d'un système de chauffage pour utilisation du lieu toute l'année - la création d'une seconde entrée publique pour augmenter la capacité d'accueil du lieu - les travaux d'accessibilité du lieu (plateforme pour personnes à mobilité réduite) - l'aménagement d'un bloc sanitaire <p>- l'installation des espaces dédiés à la Micro-Folie : espace scénique (estrade, éclairage et sonorisation), espace de travail pouvant intégrer terme le Fab/Lab</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un local de rangement pour le petit matériel <p>En janvier 2022, une consultation a été lancée pour la rénovation de la Grange Bénédict. Les marchés de travaux ont été attribués à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Gros Oeuvre = Raja Michael 2 - Menuiseries ext / int - Serrurerie - MVF 3 - Plâtrerie peinture faux-plafonds = Chatti 4 - Electricité - incendie = Faurie Electricité 5 - Electricité courants forts et faibles - Chauffage = Magrit 6 - Flévateur PMR = Orona SAS

Objectif(s)

<p>Ce projet de Micro-Folie a pour finalités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en avant le numérique - favoriser l'accès à la culture des publics dits éloignés par l'intermédiaire de dispositifs culturels « hors les murs » - réduire les inégalités en facilitant l'accessibilité physique et intellectuelle.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Oui
--	-----

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu	Acquis
Elus de la ville d'Ussel	Interne	Porter le projet de la Grange	Oui
Manager de commerce centre ville	Interne	Mettre en place des actions pour satisfaire le commerce local autour de la Grange	Non
Conseiller numérique	Interne	Proposer des actions numériques	Non
Animateur de l'Espace Jeunes	Interne	Proposer des activités culturelles et numériques auprès des jeunes	Non
Animateur des Espaces de Vie Sociale	Interne	Proposer des activités culturelles et numériques	Non
Etat	Externe	Mobiliser des moyens techniques et financiers pour contribuer au développement de la culture via le numérique	Non
CAF de la Corrèze	Externe	Proposer des politiques nationales liées à la jeunesse en lien avec la culture	Non
Région Nouvelle Aquitaine - Département de la Corrèze - Haute Corrèze Communauté	Externe	Mobiliser des moyens techniques et financiers pour contribuer au développement de la culture via le numérique	Non
Pays d'Art et d'Histoire (Pays Haute Corrèze Ventadour)	Externe	Attribuer le label à la ville pour ses actions liées à la mise en valeur du patrimoine	Non
Pôle Eco de Haute Corrèze Communauté	Externe	Mobiliser des moyens financiers pour contribuer au développement économique du territoire autour de la Grange	Non

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant..)

Redynamisation du centre ville, valorisation du patrimoine ussellois

Offre culturelle plus large et plus adaptée auprès des ussellois et des usagers

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTI)

Date de début de l'opération : 2021

Date de fin de l'opération : 2023

Etapas du projet :

2021 : Pré-étude de la réorganisation des lieux

2022 : Travaux sur les espaces sanitaires

2023 : Aménagement des salles d'expositions et des lieux de vie de l'artisanat temporaire

Budget prévisionnel et plan de financement

Un budget et un plan de financement prévisionnel du projet sont présentés ci-dessous.

Le budget d'investissement pour le mandat est de 167 000 € HT soit 200 400 € TTC

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Travaux d'aménagement	167 000,00 €	Etat (D.E.T.R.)	66 800,00 €
		Etat (D.S.I.L.)	24 098,10 €
		Département de la Corrèze	26 001,90 €
		CRTE	16 700,00 €
TOTAL	167 000,00 €	TOTAL	133 600,00 €
		Subventions demandées	133 600,00 €
		En % du budget total	80,00%
		En euros	133 600,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation de la Grange Bénédict	Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre de visiteurs attendus et présents	Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant
Nombre d'événements présents	
Enquêtes de satisfactions	

Plan de communication

Actions	Calendrier
Action Ussel	Lors de l'avancée du projet
Publicité et affichage public	Lors de l'avancée du projet et son inauguration
Presse locale et médias locaux (La Montagne, Le Petit Corrèzien, France Bleu Limousin, Radio Vassivière, Télé Millevaches)	Lors de l'avancée du projet et son inauguration
Page Facebook de la Ville	Lors de l'avancée du projet et son inauguration
Site Internet de Haute Corrèze Communauté	Lors de l'avancée du projet
Le Mag' de Haute Corrèze	Lors de l'avancée du projet
Lettres d'informations	Lors de l'avancée du projet
Panneau signalétique du projet	Lors de l'avancée du projet et son inauguration
Vernissages	Lors de l'avancée du projet

Office de Commerce de Haute Corrèze	Externe	Participer et construire des animations commerciales autour de la Grange	Non
Office de Tourisme de Haute Corrèze	Externe	Promouvoir les actions de la Grange et de Micro-Folies à l'échelle intercommunale	Non
Chambre d'Agriculture de la Corrèze	Externe	Participer et construire des animations agricoles autour du projet via le numérique	Non
CHU d'Ussel - IFSI - CHPE du Pays d'Eygurande	Externe	Organiser des activités culturelles et numériques en lien auprès de Micro-Folies pour les personnes malades	Non
IME - Fondations Pompidou et Jacques Chirac	Externe	Organiser des activités culturelles et numériques en lien auprès de Micro-Folies pour les personnes atteintes d'un handicap	Non
Médiathèque intercommunale	Externe	Accueillir et organiser des événements en lien avec Micro-Folies	Non
Associations culturelles et artistiques locales	Externe	Organiser des activités culturelles et artistiques auprès d'un large public	Non
Cinéma Le Carnot	Externe	Organiser des projections numériques	Non
Amis de l'Imprimerie du Musée d'Ussel	Externe	Réaliser un parcours autour des techniques d'imprimerie, d'une présentation d'œuvres en virtuel à un atelier pratique permettant de réaliser des œuvres	Non
Etablissements scolaires et extra-scolaires	Externe	Organiser des projets scolaires en lien avec Micro-Folies	Non

Envoyé en préfecture le 12/05/2022
 Reçu en préfecture le 12/05/2022
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes	
Partie prenante	Retombées
Etat	Soutenir l'investissement de projets de territoire par l'usage du numérique Contribuer à la redynamisation de la ville via la culture et le numérique à l'échelle nationale
CAF de la Corrèze	Déployer des politiques liées à la culture et au numérique
Région Nouvelle Aquitaine - Département de la Corrèze - Haute Corrèze Communauté	Soutenir des projets d'investissement en lien avec l'usage de numérique et l'accès à la culture Contribuer au développement économique et culturel du territoire à divers échelles
Pays d'Art et d'Histoire (Pays Haute Corrèze Ventadour)	Soutenir et labelliser des projets de territoire sur le développement local (culture, accès au numérique) Contribuer à la redynamisation de la ville via la culture et le numérique à l'échelle supra-locale
Pôle Eco de Haute Corrèze Communauté	Contribuer et participer au développement économique et culturel du territoire à l'échelle intercommunale
Office de Commerce de Haute Corrèze	Fédérer les commerçants autour du projet culturel et numérique, participer à la communication et à la promotion du commerce local autour de la Grange
Office de Tourisme de Haute Corrèze	Effectuer la promotion du tourisme à l'échelle intercommunale
Chambre d'Agriculture de la Corrèze	Fédérer les agricultures autour du projet, participer à la communication et à la promotion de l'agriculture local
CHU d'Ussel - IFSI - CHPE du Pays d'Eygurande	Accompagner et sensibiliser les personnes malades dans la mise en œuvre d'activités culturelles et numériques
IME - Fondations Pompidou et Jacques Chirac	Accompagner et sensibiliser les personnes atteintes d'un handicap dans la mise en œuvre d'activités culturelles et numériques
Médiathèque intercommunale	Accueillir, organiser et promouvoir des événements et des programmations dans la Grange Bénédict à l'échelle intercommunale
Associations culturelles et artistiques locales	Organiser des activités culturelles et susciter l'adhésion des usagers aux associations
Cinéma Le Carnot	Projeter des films, des documentaires via le numérique auprès d'un large public
Amis de l'Imprimerie du Musée d'Ussel	Promouvoir les actions de l'Imprimerie
Etablissements scolaires et extra-scolaires	Développer des programmes scolaires en partenariat avec les acteurs locaux

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

FICHE PROJET EN MATURATION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : **Rénovation de la médiathèque**

Maître d'ouvrage (porteur du projet) : Haute-Corrèze Communauté

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui	67%
Culture et identité collective	Oui	
Développement économique	Non	

Territoire préservé

Biodiversité et services écosystémiques	Non	0%
Paysages et milieux naturels	Non	

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non	33%
Urbanisme	Oui	
Mobilités	Non	

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui	67%
Education et renforcement des compétences, formation	Oui	
Santé et soins	Non	
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui	
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui	
Sûreté et sécurité	Non	

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui	100%
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui	
Résilience	Oui	
Utilisation responsable des ressources	Oui	
Cohésion sociale	Oui	
Bien-être	Oui	

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
-----------	--------	--------

Equipe projet

Nom	Prénom	Rôle dans le projet
KUBASIK	Céline	Pilote
BEC	Vincent	Co-pilote
Comité de pilotage (pilote+ co-pilote + DGA + VP en charge de la culture, VP finances)		Garantir la cohérence global du projet et déterminer les grandes orientations du projet.
Comité de suivi (comité de pilotage + service HCC en fonction des thématiques abordées)		Apporter une expertise sur les différents champs transversaux du projet.
Comité technique : équipe du pôle lecture publique + partenaires identifiés en fonction des thématiques		Apporter l'expertise métier
Agents communaux des bibliothèque du territoire		Expertise + animation réseau
Service culturel (Ussel / Meymac / Bort)		Compétence partagée
Bibliothèque départementale		Animation réseau
Membre élus commission "proximité/citoyenneté"		Démarche participative et co-construction du projet
Usagers		Démarche participative = inscrits et fréquentants
Entité financeur		Garant politique culturelle

Description générale et origines du projet

La médiathèque a pris une place importante au sein du territoire au fil des années. Depuis sa création en 2001, à la prise de compétence par les communautés de communes en 2017, suite à la fusion, cet équipement de rayonnement communautaire permet de faire vivre la lecture publique à l'échelle d'un territoire. Cette compétence, inscrite dans les statuts de Haute Corrèze Communauté, est pleinement assumée par les élus et font de la lecture publique un axe de la culture.

Ce lieu étonnant et surprenant, où toutes les générations et classes sociales se rendent, démocratise l'accès à la culture. Véritable lieu de vie et de ressources, il permet aux habitants de se former, s'informer et d'accéder au loisir et à la culture par la multiplicité des usages qu'il permet : emprunter des documents, consulter la presse ou les ressources sur place, venir travailler et étudier, participer à des animations culturelles (lectures d'histoire, jeux de société, spectacles de conte, atelier d'écriture...) se détendre, se retrouver en famille ou entre amis... C'est un lieu protéiforme aux carrefours des politiques sociales, culturelles et éducatives.

La médiathèque intercommunale de Haute-Corrèze est constituée de 2 sites, le plus important étant situé sur la commune d'Ussel, l'autre, plus petit, se trouve au cœur de la cité historique de Meymac. Ce dernier a été construit en 2015.

Avec un rayonnement sur l'ensemble du territoire, il s'agit de l'un des services, avec 3 000 abonnés et plus de 15 000 visites par an, qui accueille le plus de public sur le territoire et à l'échelle de la communauté de communes, derrière le service « co-éducation parentalité ». Il représente ainsi un ancrage fort chez les habitants.

Le projet de restructuration du site Usselois est né de la dégradation du bâti liée à des problématiques structurelles d'ampleur : en effet, les nombreuses infiltrations et fuites d'eau ont détériorées de multiples surfaces et mettent en péril les collections. Elles impactent aussi sur la qualité du service rendu aux usagers et de l'image de l'entretien et de l'utilisation des deniers publics. Les travaux sont une nécessité pour agir sur les conditions d'accueil du public et sur les conditions de travail des agents.

Par ailleurs, ce besoin est à mettre en perspectives avec l'évolution des missions des bibliothèques et des pratiques des habitants. Place du numérique, développement de la notion de 3^{ème} lieu, nécessité de mutualiser avec les partenaires locaux, accessibilité des services, tant d'idées qui obligent à repenser les missions de lecture public et leur traduction en services et espaces.

Lancé officiellement en octobre 2020, le projet de restructuration a été validé par les élus pour un montant prévisionnel estimé à 4,8 millions d'euros dans une volonté d'étudier les scénarii propices à une restructuration qui dépasse la simple rénovation. Il a ensuite débuté par une phase de recueil des besoins : ainsi, différents outils ont été mis en place pour sonder les attentes des habitants, des élus et des partenaires.

Une enquête habitant a été largement diffusée, dont les conclusions sont en cours de rédaction. 246 personnes y ont répondu, exprimant ainsi leurs attentes en termes de services et d'espaces dans le cadre du futur lieu. Une synthèse des résultats sera communiquée aux habitants au sein de la médiathèque, en parallèle à la mise en place d'un « mur d'expression », à la fois outil de recueil et de communication sur le projet, qui permettra aux personnes qui fréquentent la médiathèque d'apporter ses idées concernant leur « médiathèque idéale ».

Une commission thématique de la Direction Proximité et Citoyenneté a eu lieu à la médiathèque en novembre 2020 à Ussel et a rassemblé 30 participants autour d'ateliers créatifs permettant de coconstruire la médiathèque de demain.

Dès janvier, l'équipe du pôle lecture publique a mené l'animation de comités techniques invitant partenaires et habitants à devenir partie prenante de la réflexion sur les thématiques suivantes : accueil, animation culturelle, communication et numérique.

Enfin, la visite de médiathèques inspirantes (les jardins de la Culture à Riom, la médiathèque intercommunale de Tulle, médiathèque de Lezoux) invite l'équipe à découvrir des services innovants.

Début mars, une séance de co-développement menée avec les directeurs et chefs de service de l'intercommunalité a permis d'évoquer tous les besoins récoltés et d'en proposer une priorisation en lien avec le projet de territoire. L'accompagnement par un AMO à pour objectif de dessiner des scénarii chiffrés qui tiendront compte de l'étude de leur faisabilité pour permettre la rédaction du cahier des charges du programme des travaux à venir.

Objectif(s)

Agir sur le bâti dégradé pour offrir des espaces en lien avec les nouvelles missions des bibliothèques et les pratiques culturelles des habitants

Offrir un lieu éco-construit et respectueux de l'environnement

Traduire la dynamique du projet de territoire et en faire le relais auprès des habitants

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage

Non

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu	Acquis
Direction proximité citoyenneté	Interne	Expertise métier et validation stratégique	Oui
Service technique	Interne	Expertise métier	Oui
Service juridique	Interne	Expertise métier	Oui
Service finances	Interne	Expertise métier	Oui
DRAC	Externe	Soutien financier et expertise projet	Non
BDP	Externe	Accompagnement sur le projet	Non
Communes HCC concernées	Externe	Informations à donner sur le projet	Non
Partenaires culturels (médiathèques, associations...)	Externe	Projet de mutualisation des actions	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Partie prenante	Retombées
HCC	Développer les publics de la Médiathèque Intercommunale / Agir sur les conditions de travail des agents
Usagers	Bénéficier d'une offre de lecture publique qualitative et accessible
Communes du territoire	Maintien des services publics dans un territoire rural où il n'est pas omis des départs de service à la population comme le trésor public ou la sous-préfecture
Partenaires culturels	Mutualisation des compétences et travail partenarial renforcé

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Revitalisation du centre-ville d'Ussel

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

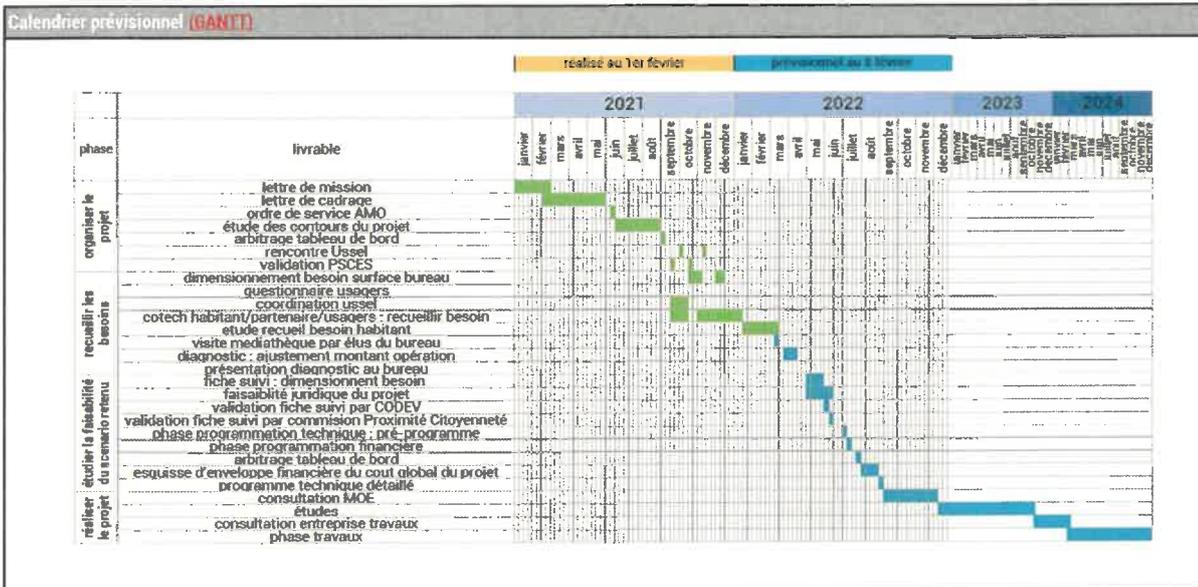
Contrat de territoire régional 2022/2028

Contrat de cohésion des territoires avec le Département 19

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée

Non



Budget prévisionnel et plan de financement

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Décrire les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.

Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,...), les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Charges à caractère général 2022	110 844,47 €	Redevance 2022	3 500,00 €
Frais de personnel 2022	376 439,84 €		
Charges à caractère général 2023	116 387,00 €	Redevance 2023	3 500,00 €
Frais de personnel 2023	378 322,00 €		
Charges à caractère général 2024	122 206,00 €	Redevance 2024	3 500,00 €
Frais de personnel 2024	380 214,00 €		
Charges à caractère général 2025	128 316,00 €	Redevance 2025	3 500,00 €
Frais de personnel 2025	382 115,00 €		
Charges à caractère général 2026	134 732,00 €	Redevance 2026	3 500,00 €
Frais de personnel 2026	384 025,00 €		
TOTAL	2 513 601,31 €	TOTAL	17 500,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Acquisition de terrains	12 500,00 €	Etat - CRTE	500 000,00 €
Frais notariés	2 083,00 €	Etat (DSIL)	316 632,00 €
Frais d'étude(s)	210 000,00 €	Région	486 643,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	41 667,00 €	Département	75 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	380 000,00 €	Europe	312 925,00 €
Mission coordination Sécurité & Protection de la Santé	12 500,00 €	Etat (DGD)	385 200,00 €
Mission Ordonnancement Pilotage Chantier	12 500,00 €		
Mission de contrôle technique	12 500,00 €		
Travaux	1 880 000,00 €		
Assurance Dommages-ouvrage	28 000,00 €		
Publicité Marché public	3 750,00 €		
TOTAL	2 595 500,00 €	TOTAL	2 076 400,00 €
		Subventions demandées	2 076 400,00 €
		En % du budget total	80,00%
		En euros	2 076 400,00 €
Evaluation			
Indicateurs d'impact		Objectifs à atteindre	
nombre de services à la population proposés (hors lecture publique)		3	
augmenter le nombre d'abonnés		5%	
avoir un accès à la lecture publique sur tout le territoire		Moins de 20 minutes	
réduire les dépenses de fonction liée aux interventions de toiture		15000 euros	
consommation d'Energie		Moins 40 % d'ici de 2030	
Indicateurs de réalisation		Objectifs à atteindre	
Respect de l'enveloppe budgétaire			
Délais de réalisation des travaux			
Taux de fréquentation			
Plan de communication			
Actions		Calendrier	
Définition d'un plan de communication		2023	
Communiquer aux partenaires, aux habitants, aux élus avant, pendant et après (visite chantier, panneaux publicitaires...)		2023/2025	
Création de nouveaux outils de présentation des services de la médiathèque		2025	

FICHE PROJET EN MATURATION				
Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme				
Nom du projet :		Aménagement Voie Verte Ussel - La Courtine		
Maître d'ouvrage (porteur du projet)				
Haute-Corrèze Communauté				
Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:				
Territoire actif				
Innovation, créativité et recherche		Non		67%
Culture et identité collective		Oui		
Développement économique		Oui		
Territoire préservé				
Biodiversité et services écosystémiques		Non		50%
Paysages et milieux naturels		Oui		
Territoire responsable				
Infrastructures et réseaux		Oui		100%
Urbanisme		Oui		
Mobilités		Oui		
Territoire vivant				
Gouvernance, responsabilisation et engagement		Non		83%
Education et renforcement des compétences, formation		Oui		
Santé et soins		Oui		
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité		Oui		
Cadre de vie et environnement professionnel		Oui		
Sûreté et sécurité		Oui		
Impacts sur les défis du projet de territoire				
Attractivité		Oui		83%
Préservation et amélioration de l'environnement		Non		
Résilience		Oui		
Utilisation responsable des ressources		Oui		
Cohésion sociale		Oui		
Bien-être		Oui		
Niveau de priorité				
Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte	
Statut du projet				
A valider	Validé	Engagé		
Equipe projet				
Comité de pilotage : se réunit sur trois temps (lancement - point d'étape à mi-réalisation-réception). Les membres sont informés des travaux du Cotech.				
Comité technique (membres du copil en italique souligné) : assiste au copil ainsi qu'aux réunions de rendu partiel d'étude et de chantier.				
Entité	Qui	A quel titre		
HCC - Pôle sports Nature	Gilbert Salat	Chef de projet sports nature		
HCC - Personne référente	Michel Pesteil	Vice-président en charge des sports loisirs		
HCC - bureau	Vice-Présidents	Compétences finances, mobilité, patrimoine, santé, infrastructures communautaires, économie touristique, santé		
HCC - Chef de Services loisirs, santé et solidarité	Vincent Bec	Autorité du chef de projet		
HCC - Assistant chef de projet	Guillaume Bellessort	Chef de service technique		
Collectif des intercommunalités concernées	A désigner	Continuité d'aménagement du projet		

Personnes ressources : sont consultées autant que nécessaires + sont tenues informées des travaux des copil et cotech (envoi des compte-rendu).

Entité	Qui	A quel titre
HCC - chef de projet patrimoine	Marion Barreau	Conseil sur le volet patrimoine si volet patrimoine retenu
Conseil Départemental de la Corrèze et de la Creuse	A désigner	Traversée de routes
HCC Direction communication	Sandrine Di Fruscia	Communication autour du projet
HCC - Pôle de la commande publique	Angélique Tromeur	Passation des marchés
HCC -Pôle conseil aux fonctions supports	Aurore Mallet	Optimisation du plan de financement
HCC -Direction Qualité, Prospective et Evaluation	Cindy Prieto	Evaluation des politiques publiques
Conseil en stratégie	M. Philippe Marcou	Responsable ANCT de la Corrèze

Personnes à informer : sont tenues informées des travaux des copil (envoi des compte-rendu).

Entité	Qui	A quel titre	
HCC - Direction Proximité et citoyenneté	Mathilde Roux	Autorité du chef de projet Intervient à la demande du chef de service	Destinataire de l'ensemble des comptes-rendus du projet
SNCF Réseau	M. Marc Lerouge / Mme Valérie Bec	Propriétaire de l'assise de la voie si pas d'acquisition	A titre de bonne relation avec le propriétaire
Préfecture Creuse	Mme Alice Mallick	Sous-préfète	coordination des intercommunalités + sollicité sur des points de blocage ou stratégique
Sous-Préfecture Ussel	M. Yan Le Brun	Sous-préfet	Sollicité sur des points de blocage ou stratégique

Description générale et origines du projet

Définition: les voies vertes sont des voies réservées à la circulation non motorisée, destinées aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite. Elles sont souvent aménagées sur d'anciennes voies ferrées. Ces voies sont parfaites pour une excursion à vélo en famille, avec des enfants.

Le potentiel HCC : les premières réflexions, concrétisées notamment dès la fin des années 90 par une étude sur la portion Ussel-La Courtine, n'ont pas abouti pour les hypothèses suivantes : problème de coût, une étude pas assez aboutie et des opposants au déferrement des voies ferrées, un point de départ pas localisé sur la ville centre.

4 anciennes lignes ont été identifiées comme potentiellement exploitables à l'échelle de la Haute-Corrèze :

- ligne Ussel-La Courtine-Felletin ;
- secteur de Merlines avec un axe sud en direction de Bort le long du Chavanon et un axe nord Merlines-Montluçon ;
- ligne Bort-Ydes-Mauriac ;
- ancienne voie du Tacot (remontée lors de la réunion HCC- St-Hilaire-St-Pantaléon).

Le projet sur Ussel-La Courtine (avec à moyen terme une extension sur Felletin) et Merlines-Montluçon font à ce stade l'objet d'une réflexion commune qui devra phaser dans le temps l'aménagement en fonction notamment des capacités financières de la collectivité. Elles sont fermées à la circulation et la collectivité a engagé une procédure de demande de déclassement qui une fois aboutie devrait donner lieu à une convention de délégation de gestion entre SNCF Réseau et la collectivité.

L'aménagement de la ligne Bort-Ydes-Mauriac sur la partie corrézienne de la ligne devrait être achevée en 2023. L'ancienne voie du Tacot est un projet plus complexe car l'assise de la voie n'existe plus en tant que tel. Les archives de l'ancien syndicat sont en cours de récupération. L'ancien viaduc des Rochers Noirs en lien avec le projet soursacois de valorisation du matériel est à prendre en compte également.

La ligne Ussel-La Courtine Felletin est une véritable colonne vertébrale de la collectivité. D'une longueur de 46 km, elle est répartie entre Haute Corrèze Communauté (35 km) et Creuse Grand Sud (11 km). Trois villes aux portes du projet: Ussel (10 000 habitants) et Felletin (1 600 habitants) et La Courtine (800 habitants + camp militaire) feront de cet équipement un projet de proximité. La découverte des deux hautes vallées de la Creuse et de la Diège donnera un sens patrimonial à ce projet. Ce dernier apparaît comme complémentaire au projet économique et culturel en cours autour des gares de Felletin et de la Courtine. Enfin, il permettra la création de trois points de service potentiels autour des trois gares de Felletin, la Courtine et Ussel.

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)			
apporter une fréquentation au centre-ville et au quartier de la gare			
compter un équipement sportif supplémentaire			
réduire la circulation automobile en centre-ville			
Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux			
contrat de territoire régional 2022-2028			
contrats départementaux			
Gestion des risques			
L'étude des risques du projet est réalisée		Non	
Calendrier prévisionnel (GANTT)			
2022-2023: préparation de la convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau			
2024: étude d'opportunité permettant notamment de planifier un scénario d'aménagement			
2025 - 2030: études techniques et aménagement			
Budget prévisionnel et plan de financement			
FONCTIONNEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Entretien des bords de voies	30 000,00 €		- €
TOTAL	30 000,00 €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	- €
		En % du budget total	- €
		En euros	- €
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Etude technique de faisabilité globale du projet	3 300 000,00 €	Etat - CRTE	650 000,00 €
		Départements 19 et 23	650 000,00 €
		Europe - FEADER	660 000,00 €
		Région NA	680 000,00 €
TOTAL	3 300 000,00 €	TOTAL	2 640 000,00 €
		Subventions demandées	2 640 000,00 €
		En % du budget total	80%
		En euros	2 640 000,00 €
Evaluation			
Indicateurs d'impact		Objectifs à atteindre	
fréquentation		20 000 passages/an sur secteur Ussel - 10 000 passages/an sur secteur Merlines	
Indicateurs de réalisation		Objectifs à atteindre	
kilométrage de voie aménagé		48 km	
Plan de communication			
Actions		Calendrier	
A définir			

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

FICHE PROJET

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : Aménagement des extérieurs de la micro-crèche à Sornac

Maître d'ouvrage (porteur du projet): Haute-Corrèze Communauté

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui	67%
Culture et identité collective	Non	
Développement économique	Oui	

Territoire préservé

Biodiversité et services écosystémiques	Oui	100%
Paysages et milieux naturels	Oui	

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui	67%
Urbanisme	Oui	
Mobilités	Non	

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui	83%
Education et renforcement des compétences, formation	Oui	
Santé et soins	Non	
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui	
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui	
Sûreté et sécurité	Oui	

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui	100%
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui	
Résilience	Oui	
Utilisation responsable des ressources	Oui	
Cohésion sociale	Oui	
Bien-être	Oui	

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
-----------	--------	--------

Equipe projet

Nom	Prénom	Rôle dans le projet
MALLET	Aurore	service finances
CAILLET-BLANZAT	Marie-Hélène	pilote du projet
MORIN	Kevin	copilote du projet
BELLESSERT	Guillaume	réfèrent technique
TROMEUR	Angélique	service marché public
GUITARD	Jean-Pierre	vice-président
GIBOURET-LAMBERT	Aurélié	vice -présidente élue référente
BIAUD	Marie	direction communication
ROUX	Mathilde	directrice générale adjointe
A définir		architecte
VESVRE	Aurélié	référente économie circulaire

Description générale et origines du projet

Construction d'une micro-crèche de 170 m2 pour l'accueil de 12 enfants et 6 agents.
Coût des travaux 299 000€
Total budget 364 400€ avec aménagement extérieurs comprenant : jeux, revêtement sol, aménagement paysagé, éclairage, parking, jardin pédagogique, zone repas extérieur, équipement récupération d'eau, ...



Objectif(s)			
offrir une aire de jeu adaptée et sécurisée			
avoir une zone ombragée/prévention chaleur			
avoir une zone de stationnement sécurisée			
sensibiliser les enfants sur l'environnement			
élimiter notre impact environnemental			
améliorer les conditions de travail des agents			
sécuriser les zones via un éclairage adapté			
Validation des objectifs			
Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage			Non
Les parties prenantes et partenaires			
Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu	Acquis
état	Externe	financier	Non
département	Externe	financier	Non
CAF/MSA/PMI	Externe	financier/réglementaire	Oui
collectivité	Interne	portage du projet	Oui
mairie de sornac	Externe	accompagnant du projet	Oui
Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes			
Partie prenante	Retombées		
état	financières		
département	financières		
CAF/MSA/PMI	respect de la réglementation		
mairie de Sornac	attractivité/image dynamique		
collectivité	attractivité/image dynamique		
Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)			
Construction d'un micro-crèche 12 places			
Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux			
Construction de la micro-crèche à Sornac			
Gestion des risques			
L'étude des risques du projet est réalisée			Non
Calendrier prévisionnel (GANTT)			
Mi-Avril 2022 : choix de l'architect Mi-mai 2022 : lancement du projet Juillet 2022 : début des travaux Printemps 2023 : aménagement des extérieurs			
Budget prévisionnel et plan de financement			
Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe. Décrire les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.			
FONCTIONNEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
aire de jeu	chiffrage non exprimé à ce jour	Etat	
clôture	chiffrage non exprimé à ce jour	Département	
parking	chiffrage non exprimé à ce jour	CAF	

revêtement sol extérieur	chiffrage non exprimé à ce jour		
éclairage	chiffrage non exprimé à ce jour		
jardin	chiffrage non exprimé à ce jour		
aménagement paysagé	chiffrage non exprimé à ce jour		
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	
Evaluation			
Indicateurs d'impact		Objectifs à atteindre	
amélioration de la qualité de travail des agents			
offrir un espace sécurisé aux enfants			
attractivité			
qualité d'accueil			
qualité de vie des habitants			
Indicateurs de réalisation		Objectifs à atteindre	
délais de réalisation respectés			
questionnaire de satisfaction			
Plan de communication			
Actions		Calendrier	
panneau des financeurs		printemps 2023	
réseaux sociaux		printemps 2023	
site internet		printemps 2023	

Programmation DETR RT 2021

Bénéficiaires (Commune ou EPCI)	Intitulé du projet	Coût total du projet (HT)	Plafond de 350 000 €	Taux de subvention	Montant subvention
Aix	Changement de la chaudière du bâtiment école-mairie	37 692,92 €	37 692,92 €	30,00 %	11 307,88 €
Bellechassagne	Réhabilitation de l'annexe de la mairie	43 225,21 €	43 225,21 €	30,00 %	12 967,56 €
Chirac-Bellevue	Rénovation et mise aux normes de la maison des assistantes maternelles	10 792,71 €	10 792,71 €	30,00 %	3 237,81 €
Combressol	Rénovation énergétique des bâtiments publics / travaux de chauffage et isolation des combles	105 186,00 €	105 186,00 €	30,00 %	31 555,80 €
Eygurande	Rénovation Energétique de l'ancienne Poste perception pour création d'une MAM	222 180,00 €	222 180,00 €	30,00 %	66 654,00 €
Feyt	Amélioration énergétique du bâtiment communal (menuiseries extérieures)	12 496,00 €	12 496,00 €	30,00 %	3 748,80
La Courtine	Remplacement de la chaudière de l'école maternelle	16 509,02 €	16 509,02 €	70,00 %	11 556,31
Laroche-Près-Feyt	Rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente	12 440,20 €	12 440,20 €	30,00 %	3 732,06

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

Latronche	Rénovation énergétique de la mairie et de la salle des fêtes	25 270,00 €	25 270,00 €	30,00 %	7 581,00 €
Maussac	Changement de la chaudière de l'école	40 000,00 €	40 000,00 €	30,00 %	12 000,00 €
Maussac	Changement du système de chauffage du secrétariat et de la salle du conseil municipal	20 000,00 €	20 000,00 €	30,00 %	6 000,00 €
Maussac	Abaissement du plafond et changement du chauffage de la salle des fêtes	40 000,00 €	40 000,00 €	30,00 %	12 000,00 €
Merlines	Rénovation de la bibliothèque	100 000,00 €	100 000,00 €	30,00 %	30 000,00 €
Monestier-Merlines	Réhabilitation et extension de la salle polyvalente	331 000,00 €	331 000,00 €	30,00 %	99 300,00 €
Poussange	Création d'un logement dans une ancienne salle de classe	64 371,66 €	64 371,66 €	35,00 %	22 530,08 €
Saint-Etienne-Aux-Clos	Remplacement de la ventilation et du système de chauffage de la salle polyvalente)	24 918,11 €	24 918,11 €	30,00 %	7 475,43 €
Saint-Etienne-Aux-Clos	Changement des portes et fenêtres en menuiseries PVC (Salle de réunion)	12 180,00 €	12 180,00 €	30,00 %	3 654,00 €
Saint-Merd-Les-Oussines	Rénovation des menuiseries et isolation de la salle polyvalente	18 523,64 €	18 523,64 €	30,00 %	5 557,00 €
Sainte-Marie-Lapanouze	Rénovation de la salle polyvalente	26 262,00 €	26 262,00 €	30,00 %	7 878,60 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le

ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

Berser
Levrault

Soursac	Réaménagement de la mairie	122 400,00 €	122 400,00 €	30,00 %	36 720,00 €
Ussel	Restructuration du gymnase de l'école Jean JAURES	208 333,33 €	208 333,33 €	30,00 %	62 500,00 €
Ussel	Changement de la chaudière du bâtiment Lombarteix	16 666,67 €	16 666,67 €	30,00 %	5 000,00 €
Ussel	Reprise des sols des réserves, travaux de chauffage à l'hôtel Bonnot et éclairage de la salle d'exposition	25 000,00 €	25 000,00 €	30,00 %	7 500,00 €
Ussel	Changement de la chaudière du commissariat	15 000,00 €	15 000,00 €	30,00 %	4 500,00 €
Ussel	Regroupement des écoles maternelles avec extension du nombre de places à l'ACM Les Genêts et à la Maison de l'Enfance (MDE) : partie performance énergétique	400 000,00 €	350 000,00 €	30,00 %	105 000,00 €
Total DETR RT		1 950 447,47 €			579 956,43 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

Programmation DSIL RT 2021

Bénéficiaires (Commune ou EPCI)	Intitulé du projet	Coût total du projet (HT)	Montant éligible au plan de relance	Taux de subvention	Montant subvention
Aix	Isolation thermique de deux logements et d'une bibliothèque scolaire	12 384,00 €	12 384,00 €	30,00 %	3 715,20 €
Bort-les-Orgues	Isolation de l'école Jean Jaurès	250 000,00 €	250 000,00	30,00 %	75 000,00 €
Chaveroche	Rénovation avec amélioration de la performance énergétique des logements communaux	68 561,70 €	68 561,70 €	30,00 %	20 568,51 €
Chirac-Bellevue	Rénovation énergétique de la maison communale du PUY CHAUD I	15 142,00 €	15 142,00	30,00 %	4 542,60 €
Combressol	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (Mairie-Ecole- Salle des Fêtes)	48 000,00 €	48 000,00 €	30,00 %	14 400,00 €
Millevaches	Réhabilitation d'un gîte à vocation saisonnière	113 712,00 €	113 712,00 €	30,00 %	34 113,60 €
Neuic	Réhabilitation énergétique du patrimoine locatif communal tranche n°1	450 000,00 €	450 000,00	30,00 %	105 000,00 €
Saint-Merd-Les Oussines	Rénovation des menuiseries et isolation de la mairie et du logement	18 056,00 €	18 056,00	30,00 %	5 416,80 €
Saint-Victour	Rénovation énergétique de 4 appartements	17 846,00 €	17 846,00 €	30,00 %	5 353,80 €
Sérandon	Réhabilitation de la mairie (Réhabilitation thermique du bâtiment accueillant la mairie ainsi qu'une salle des associations et des logements comprenant des travaux d'isolation et de remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés de bois...)	385 560,00 €	350 000,00 €	30,00 %	105 000,00 €
Valiergues	Mis en place d'une pompe à chaleur (Maison LECUELE)	11 335,00 €	11 335,00 €	30,00 %	3 400,50 €
Valiergues	Changement des portes et fenêtres en menuiseries PVC (Ancien gîte rural)	3 170,00 €	3 170,00 €	30,00 %	951,00 €
Total DSIL RT		1 393 766,70 €			377 722,20 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le

ID : 019-200066744-20220414-20220211A-DE

Berser
Levraut

Programmation DSIL 2021

Collectivités	Libellé Opération	Montant dépenses subventionnables HT	Montant de la subvention	Taux de subvention	Type DSIL
Chirac Bellevue	Rénovation de la maison KALHERT1	44 000,00 €	13 200,00 €	30,00%	DSIL EXCEPT
Feniers	Réhabilitation d'une maison paysanne en maison des associations	225 672,63 €	90 269,00 €	40,00%	DSIL
Saint-Hilaire-Luc	Rénovation énergétique de l'auberge de la Marguerite	7 150,00 €	1 708,73 €	23,90%	DSIL EXCEPT
Saint-Oradoux-de-Chirouze	Acquisition et réhabilitation de l'ancien restaurant	535 500,00 €	267 750,00 €	50,00%	DSIL
Ussel	Reprise des sols des réserves , travaux de chauffage à l'Hôtel Bonnot de Bay et éclairage de la salle d'exposition	25 000,00 €	10 000,00 €	40,00%	DSIL EXCEPT
Bugeat	Aménagement place de la république	45 215,48 €	18 086,19 €	40,00%	DSIL EXCEPT
Ussel	Aménagement des abords de la piscine	349 795,20 €	97 592,60 €	27,90%	DSIL GP
Total DSIL		1 232 333 31 €	498 606 52 €		

Délibération n°2022-02-11b1**Réf. Nomenclature « Actes » : 756**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Contrat de relance et de transition écologique : demande de financement DSIL CRTE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Le président rappelle que par délibération du 1^{er} juillet 2021, il a été approuvé la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat.

Ce CRTE se matérialise par une convention qui sera amendée et complétée dans le temps.

Dans cette convention, il avait été identifié des fiches actions des premiers projets inscrits au CRTE pour 2021.

Un 1^{er} avenant a été signé le 9 décembre 2021.

Le CRTE bénéficie des crédits du Plan de relance dont il incarne la déclinaison territoriale.

Le périmètre de contractualisation est l'intercommunalité.

Concernant les projets identifiés, ce sont les crédits DSIL qui ont été identifiés.

Aussi, afin de pouvoir en bénéficier, il est proposé le plan de financement suivant :

Communication : portail territoire : attractivité – tranche 2

Dans le cadre de sa stratégie de communication, la collectivité doit se doter d'un outil numérique de communication permettant de valoriser l'intercommunalité, les communes et le territoire.

Cet outil sera le Portail Territoire qui permettra d'informatiser l'EPCI et les communes d'un site internet et de rendre le territoire attractif.

Le coût de cette opération s'élève à 130 000€ HT soit 156 000€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	40 000.00 €	40% (plafonné à 100 000€)
DSIL - CRTE	14 000.00 €	11%
MASSIF CENTRAL	50 000.00 €	38%
SOUS TOTAL Subventions	104 000.00 €	80%
Participation du demandeur : Autofinancement	26 000.00 €	20%
TOTAL	130 000.00 €	100%

Délibération n°2022-02-11b1

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de portail territoire : attractivité – tranche 2, pour un montant de 130 000 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - CRTE, au taux de subvention de 11%, soit une subvention sollicitée de 14 000 €.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-11b2bis**Annule et remplace n°2022-02-11b2****Réf. Nomenclature « Actes » : 756**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Contrat de relance et de transition écologique : demande de financement DSIL CRTE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Le président rappelle que par délibération du 1^{er} juillet 2021, il a été approuvé la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat.

Ce CRTE se matérialise par une convention qui sera amendée et complétée dans le temps.

Dans cette convention, il avait été identifié des fiches actions des premiers projets inscrits au CRTE pour 2021.

Un 1^{er} avenant a été signé le 9 décembre 2021.

Le CRTE bénéficie des crédits du Plan de relance dont il incarne la déclinaison territoriale.

Le périmètre de contractualisation est l'intercommunalité.

Concernant les projets identifiés, ce sont les crédits DSIL qui ont été identifiés.

Aussi, afin de pouvoir en bénéficier, il est proposé le plan de financement suivant :

Environnement et aménagement de l'espace : achat de véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes

Le projet d'acquisition de véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes permet de s'inscrire dans la logique de proximité du service public proposé par Haute-Corrèze Communauté à ses habitants, acteurs, élus et partenaires tout en restant dans une démarche de développement durable.

L'achat de ces véhicules répond au besoin du service "aménagement de l'espace", créé au 1^{er} janvier 2022, pour mener à bien ses différentes actions et notamment l'animation des programmes de revitalisation du territoire et la mise en œuvre de la compétence mobilité, pour lesquelles un travail de terrain conséquent va être mené dans les prochains mois.

Cette modernisation de la flotte de véhicules partagés de Haute-Corrèze Communauté s'inscrit également en continuité de la construction d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques alimentant des bornes de recharges électriques sur le parking du siège de Haute-Corrèze Communauté à Ussel.

Par ces différentes actions, la Communauté de Communes souhaite s'engager pleinement dans la transition écologique et faire preuve d'exemplarité dans ce domaine.

Les objectifs sont les suivants :

- Diminuer le volume de carburants consommés par la flotte automobile
- Diminuer les coûts de fonctionnement de la flotte automobile
- Faire preuve d'exemplarité en matière de transition écologique

Le coût de cette opération s'élève à 60 000 € HT soit 72 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DSIL - CRTE	24 500.00 €	40.83%
SOUS TOTAL Subventions	24 500.00 €	40.83%
Participation du demandeur : Autofinancement	35 500.00 €	59.17%
TOTAL	60 000.00 €	100%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes, pour un montant de 60 000€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - CRTE, au taux de subvention de 40.83%, soit une subvention sollicitée de 24 500€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-11b3-bis**Annule et remplace n°2022-02-11b3****Réf. Nomenclature « Actes » : 756**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Contrat de relance et de transition écologique : demande de financement DSIL CRTE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Le président rappelle que par délibération du 1^{er} juillet 2021, il a été approuvé la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat.

Ce CRTE se matérialise par une convention qui sera amendée et complétée dans le temps.

Dans cette convention, il avait été identifié des fiches actions des premiers projets inscrits au CRTE pour 2021.

Un 1^{er} avenant a été signé le 9 décembre 2021.

Le CRTE bénéficie des crédits du Plan de relance dont il incarne la déclinaison territoriale.

Le périmètre de contractualisation est l'intercommunalité.

Concernant les projets identifiés, ce sont les crédits DSIL qui ont été identifiés.

Aussi, afin de pouvoir en bénéficier, il est proposé le plan de financement suivant :

Proximité et citoyenneté : aménagements voie verte a Bort-Les-Orgues – tranche 1

Le projet vise à aménager une assise de voie ferrée en voie verte, reliant le centre-ville de Bort-les-Orgues à l'actuelle voie verte cantalienne avec des aménagements connexes de stationnement et point de service au départ (location de vélo, sanitaires...).

Au regard des objectifs du développement durable, les retombées attendues du projet sur un champ plus large sont de différents ordres :

- **attractivité du territoire** : développer le potentiel économique et patrimonial du territoire - intérêt général des citoyens et des investisseurs ;
- **préservation et amélioration de l'environnement** : réduction de la pollution ;
- **cohésion sociale** : accessibilité équitable aux services, proximité, dialogue non limité par les frontières administratives ;
- **bien-être** : amélioration du cadre de vie.

Le coût de cette opération s'élève à 646 000 € HT soit 775 200 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Union Européenne	144 960.00 €	22.44%
DSIL - CRTE	118 800.00 €	18.39%
Région	142 040.00 €	21.99%
Département	106 000.00 €	16.41%
EDF	5 000.00 €	0.77%
SOUS TOTAL Subventions	516 800.00 €	80%
Participation du demandeur : Autofinancement	129 200.00 €	20%
TOTAL	646 000.00 €	100%

Délibération n°2022-02-11b3



Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagements de Voie Verte à Bort-les-Orgues – tranche 1, pour un montant de 646 000 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - CRTE, au taux de subvention de 18.39%, soit une subvention sollicitée de 118 800 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A la majorité	
Votants	82
Pour	81
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-11b4

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réhabilitation du centre touristique de l'Abeille - Tranche N°3 – Création d'un bassin aquatique couvert et d'un espace Bien-être

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Le président rappelle que le centre touristique de l'Abeille est situé sur les communes d'Eygurande, de Merlines et de Monestier-Merlines, entre la vallée sauvage du Chavanon et le plateau des Agriers, dans le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

Le centre a une capacité d'accueil de 800 personnes : 350 en logements, 180 en Hypitipy (bungalow toilé meublé), et 65 en mobil-homes. Le camping dispose également de 29 emplacements de tentes en complément des mobil-homes. Le site profite du plan d'eau de l'Abeille, situé à la fois sur les communes d'Eygurande et de Monestier-Merlines.

Mis en service en 1977, le centre touristique de l'Abeille, appartient à Haute-Corrèze Communauté, Maître d'Ouvrage Public de l'opération. Depuis l'origine, son exploitation a été confiée conventionnellement, à l'Association VAL devenue ensuite VVF-Villages.

La maintenance régulière et intensive du site, confortée par une rénovation des logements en 1994, n'ont pas suffi à éviter le vieillissement du centre touristique au regard des exigences des clientèles et des normes actuelles.

L'opération globale comporte trois tranches de travaux :

- 1^{ère} tranche : réhabilitation de 40 logements existants 2 pièces 5 personnes et création de six hébergements flottants sur le lac de l'Abeille : tranche de travaux terminée ;
- 2^{ème} tranche 2020-2021-2022 : création de 3 logements accessibles tous handicaps, réhabilitation des 20 logements existants 3 pièces 6 personnes, mise en conformité des ERP et autres travaux : tranche de travaux en cours de réalisation, fin prévue en avril 2022 ;
- **3^{ème} tranche 2022-2023 : création d'un bassin aquatique d'été y compris mise en place d'un abri de piscine fixe, réfection du hammam, création d'un sauna et réaménagement des sanitaires et vestiaires existants.**

La présente demande de subvention porte uniquement sur la tranche n°3 de travaux allant de septembre 2022 à mai 2023.

La 3^{ème} tranche de travaux concerne :

- La réhabilitation de la piscine actuelle ;
- La création d'un bassin aquatique couvert ;
- La création d'un espace bien-être : hammam et sauna ;
- La réhabilitation de l'espace vestiaires et sanitaires.

Le coût de cette opération s'élève à 706 853,36€ HT soit 848 224,03€ TTC.

Délibération n°2022-02-11b4



Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	125 000,00€	17,68%
FNADT	212 056,01€	30,00%
Département 19	66 964,09€	9,47%
Région	66 964,09€	9,47%
SOUS TOTAL Subventions	470 984,19€	66,62%
Participation du demandeur : Autofinancement	235 869,17€	33,37%
TOTAL	706 853,36€	100,00%

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du centre touristique de l'abeille - tranche n°3 - création d'un bassin aquatique couvert et d'un espace bien-être, pour un montant de 706 853,36€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre du FNADT, au taux de subvention de 30%, soit une subvention sollicitée de 212 056,01€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A la majorité	
Votants	82
Pour	81
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-12ter**Réf. Nomenclature « Actes » : 111****Annule et remplace n°2022-02-12bis**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réhabilitation du centre touristique de l'Abeille à Eygurande : attribution des marchés - 3^{ème} tranche de travaux

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Gilles Magrit, maire du Mas d'Artige, ne participe pas au vote.

Le président rappelle que lors de sa séance du 28 juin 2018, le conseil communautaire avait approuvé le lancement des travaux de la 3^{ème} tranche de réhabilitation du centre touristique du Pays d'Eygurande.

La consultation pour les marchés de travaux a été lancée le 10 novembre 2021 et les offres ont été ouvertes le 02 décembre 2022.

- Le lot 3 : abris de piscine : Relance le 17 février pour une remise des plis le 23 mars 2022
- Le lot 4 : serrurerie : Relance le 10 mars pour une remise des plis le 30 mars 2022.

De ce fait, le conseil communautaire est appelé à délibérer pour attribuer les marchés et autoriser le président à les signer.

Les marchés concernant la tranche 3 sont :

- Lot 1 : Gros œuvre / Démolitions :

Entreprise BREDECHE – Ussel pour un montant de 197 925,80 € HT

- Lot 2 : Piscine :

Entreprise AQUA SERVICE – Limoges pour les montants suivants :

- Le montant de la solution de base : 120 965,80 € HT
- Le montant de la PSE 1 : - 6 850 € HT
- Le montant de la PSE 2 : 7 260 € HT

Montant total s'élevant à 121 375,80 € HT.

- Lot 3 : Abris de piscine en aluminium :

Entreprise CHEZE – Corrèze pour un montant de 176 633,63 € HT

- Lot 4 : Serrurerie :

Entreprise CHEZE – Corrèze pour un montant de 13 805,40 € HT

- Lot 5 : Menuiseries intérieures bois :

Entreprise GOUNY ET CIE - Ussel pour un montant de 12 789,11 € HT

- Lot 6 : Plâtrerie / Faux-Plafonds / Peinture :

Entreprise VEYRON - Soursac pour un montant de 15 300,38 €

- Lot 7 : Revêtements de sols :

Entreprise TEKNISOLS - Tulle pour un montant de 31 000,00 € HT

- Lot 8 : Aménagements extérieurs :

Entreprise RMCL – Vebret pour un montant de 31 298,12 € HT

- Lot 9 : Electricité :

Entreprise FAURIE – Ussel pour un montant de 36 985,30 € HT

- Lot 10 : Plomberie / Sanitaires / Chauffage :

Entreprise MAGRIT – Ussel pour un montant de 80 864,60 € HT

Le montant total des marchés de la 3^{ème} tranche s'élève à 717 978,14 € HT et l'estimation de cette tranche par la maîtrise d'œuvre était de 757 000,00 € HT.

Délibération n°2022-02-12ter



Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** les marchés comme présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer les marchés correspondants, leurs éventuels avenants, et à accomplir toutes les démarches qui y sont liées.

A la majorité	
Votants	81
Pour	78
Contre	0
Abstention	3

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-02-13a

Réf. Nomenclature « Actes » : 411

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mise à jour du tableau des emplois permanents

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Vu l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les décrets relatifs aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération relative au tableau des emplois en date du 10 décembre 2021.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le président explique que la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'animateur (catégorie B) à temps complet est nécessaire pour exercer les fonctions de coordonnateur(rice) jeunesse avec les missions suivantes :

- renfort et développement des actions jeunesse (15-35 ans) et accueil sur le territoire de la Haute Corrèze Communauté.
- valorisation des actions jeunesse à l'extérieur pour accentuer l'attractivité du territoire.
- développement des actions sur le territoire dans le respect du projet et dans le cadre de l'agrément Centre social de la CAF.
- accompagnement, orientation et appui des animateurs territoriaux dans l'exercice de leurs missions sur la thématique jeunesse et Accueil.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu des difficultés de recrutement du bassin d'emploi d'Ussel, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans et dans les conditions de L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée d'adopter la modification du tableau des emplois comme suit :

- en créant 1 équivalent temps plein (ETP) d'animateur territorial

Le tableau des emplois modifié est annexé à la présente.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 15 avril 2022 comme présenté en annexe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier





HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15 avril 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
 Reçu en préfecture le 21/04/2022
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20220414-20220213A-DE

Grades	Cat.	Effectifs budgétaires			Effectifs pourvus		
		TC	TNC	Total	TC	TNC	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE							
DGS	A	1		1	1		1
Attaché principal	A	3		3	2		2
Attaché	A	12		12	8		10
Rédacteur principal 2ème classe	B	4		2	2		2
Rédacteur	B	7		7	5		5
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	5	1x3h 1x30h	7	4	1x3h 1x30h	5
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	5	1x23h	6	5	1x23h	6
Adjoint administratif	C	6		6	5		5
				44			36
FILIERE ANIMATION							
Animateur principal de 2ème classe	B	1		1	1		1
Animateur	B	2		2	1		1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	5		5	5		4
Adjoint d'animation	C	20	1x4,83h 1x26,25h 1x29,05h	23	17	1x26,25h 1x29,05h	21
				31			27
FILIERE CULTURELLE							
Assistant de conservation du patrimoine	B	1		1	1		2
Assistant de conservation	B	1		1	0		1
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	3		3	3		3
Adjoint du patrimoine	C	4		4	4		3
				10			10
FILIERE SPORTIVE							
Conseiller des activités physiques et sportives	A	1		1	1		1
Educateur des activités physiques et sportives	B	1		1	1		1
				2			2
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur	A	6		6	1		3
Technicien principal de 2ème classe	B	3		3	2		3
Technicien	B	6		6	2		2
Agent de maîtrise principal	C	2		2	2		1
Agent de maîtrise	C	2		2	2		2
Adjoint technique principale de 1ère classe	C	2		2	2		2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4		4	3		3
Adjoint technique	C	39	1x10h 1x17,5h 1x26h 1x28h 1x29,5h	44	33	1x10h 1x17,5h 1x26h 1x28h 1x29,5h	41
				69			57
FILIERE MEDICO-SOCIAL							
Educateur principal de jeunes enfants	A	1		1	1		1
Educateur de jeunes enfants	A	2		2	1		1
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	3		3	2		2
Agent social	C	1		1	1		1
				7			5
TOTAL GENERAL				163			137

Délibération n°2022-02-13b

Réf. Nomenclature « Actes » : 411

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Création d'emplois non permanents**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-02-13b

Vu l'article L 332-26 du code général de la fonction publique ;

Vu les décrets relatifs aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Le président indique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener le projet de conception des nouvelles voies vertes Ussel/La Courtine et Merlines /Montluçon.

Cet emploi relève du grade des attachés (Catégorie A) ; sa durée initiale est de 24 mois ; il revêt la forme d'un contrat de projet au sens des articles L.332-24 à L.332-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Le contrat prend fin à la date du constat de la réalisation du dit projet.

L'agent assurera ses fonctions à temps complet.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent à temps complet au grade d'attaché pour une durée initiale de 2 ans permanents sous la forme d'un contrat de projet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier

